

d'augmenter très substantiellement notre quote-part du Fonds: du niveau antérieur de \$550 millions à \$740 millions. Au cours des récents mois, le Fonds a terminé un nouvel examen de ses facilités de financement compensatoire et les nouvelles propositions approuvées par les directeurs exécutifs apportent une flexibilité utile aux dispositions du financement compensatoire par le Fonds. Dans le domaine de la réforme monétaire internationale, le Fonds continue de jouer un rôle constructif. Ses études ont clairement souligné la nécessité d'apporter certaines modifications au régime monétaire international pour lui permettre de fonctionner à l'avenir d'une façon aussi satisfaisante qu'il l'a fait dans le passé. Une modification essentielle se rapporte à l'opportunité de trouver et de mettre en marche un mécanisme propre à la création et à la gestion réfléchies et rationnelles d'une réserve internationale d'avoir. Au cours de l'année dernière, on a réalisé des progrès importants vers l'établissement d'un consensus au sujet d'un plan visant à la création d'une telle réserve nouvelle d'avoir mais à plusieurs points de vue, les progrès ont été décevants. Nous croyons essentiel de faire des progrès substantiels au cours de l'année prochaine.

Nous espérons que les réunions conjointes qui se préparent entre les directeurs exécutifs du Fonds et les délégués du groupe des Dix constitueront un pas important vers une solution satisfaisante de ces problèmes. Nous partageons pleinement la satisfaction des administrateurs gérants devant les résultats de la première réunion conjointe qui s'est tenue récemment à Washington D.C. Il en ressort un terrain commun d'entente parmi les participants à ces pourparlers de Washington sur plusieurs aspects d'une réforme éventuelle du régime monétaire international. Il y a désormais une grande mesure d'entente à l'effet que toute disposition portant création d'une nouvelle réserve d'avoir doit être associée étroitement au Fonds monétaire international.

Il est généralement convenu aussi que devant l'universalité de la nécessité d'une croissance adéquate des réserves, à la longue, tout système de réserves additionnelles doit prévoir le partage par tous les pays des réserves d'avoir nouvellement créées. Naturellement, il y a un certain nombre de questions importantes auxquelles on n'a pas encore répondu mais je partage l'opinion de l'administrateur-gérant du Fonds à l'effet que les réunions conjointes du Conseil exécutif et des délégués des Dix serviront à faire progresser rapidement vers un consensus portant sur ce point.

En terminant, j'aimerais souligner encore le rôle central que le Fonds a joué dans le régime monétaire international pendant la période d'après-guerre, un rôle que, à notre avis, il doit continuer de jouer à l'avenir. Grâce à toutes ses opérations dont les plus importantes furent la consultation régulière avec ses membres et sa contribution à la coopération économique et aux ajustements de la balance des paiements, il a, depuis deux décennies, aidé à assurer une croissance économique, universelle et régulière, et à faire naître la confiance en ce régime monétaire international dont cette croissance dépend. Il est tout à fait conforme à cette tradition que nous anticipions que le Fonds jouera un rôle majeur dans la planification et la gestion de l'évolution future du régime monétaire international.